



Une couverture viagère en tout simplicité

Sérénité, notre gamme échelonnée de produits d'assurance Vie garantie et Vie simplifiée, est conçue pour que l'assurance viagère soit un objectif facilement réalisable pour vos clients. Offrant quatre options de couverture permanente, la gamme de produits Sérénité est une voie rapide et simplifiée vers l'assurance vie sans avoir à subir un examen médical.

Que vos clients aient des difficultés à obtenir une assurance traditionnelle entièrement souscrite ou qu'ils privilégient un processus de souscription simple, nos solutions d'assurance peuvent être personnalisées pour s'aligner sur leurs besoins en matière de couverture, notamment :



La couverture des
dépenses de
fin de vie



La protection
contre les dettes



La majoration des
régimes d'assurance
existants



L'allègement du
fardeau financier
des proches

Plus de choix

La police Sérénité Vie simplifiée prévoit une couverture pouvant aller jusqu'à 500 000 \$ avec accès à des prestations intégrées, alors que la police Sérénité Vie garantie offre une admissibilité garantie à hauteur de 25 000 \$, quel que soit l'état de santé du client.

Les réponses de votre client aux questions sur son état de santé et son mode de vie dans la proposition détermineront s'il est admissible à l'une de ces solutions d'assurance. Si votre client n'est pas admissible à l'un ou l'autre des produits d'assurance Sérénité Vie simplifiée, il pourra opter pour notre assurance Sérénité Vie garantie.

Sérénité Vie garantie		Sérénité Vie simplifiée	
Capital assuré			
Vie garantie	Minimum 10 000 \$ Maximum 25 000 \$	Vie différée	Minimum 10 000 \$ Maximum 100 000 \$
		Vie différée Plus	Minimum 25 000 \$ Maximum 350 000 \$
		Vie immédiate	Minimum 25 000 \$ Maximum 500 000 \$*
Admissibilité			
Admissibilité garantie**		Questions sur l'état de santé et le mode de vie**	
Prestations intégrées			
		Vie différée La prestation de transport prévoit un versement à hauteur de 2 000 \$ si la personne assurée décède à plus de 200 km de sa résidence principale.¹	
		Vie différée Plus - La prestation de transport prévoit un versement à hauteur de 2 000 \$ si la personne assurée décède à plus de 200 km de sa résidence principale.¹ - Une valeur de rachat garantie est payable à partir de la cinquième année d'assurance.²	
		Vie immédiate - La prestation de transport prévoit un versement à hauteur de 2 000 \$ si la personne assurée décède à plus de 200 km de sa résidence principale.¹ - Une valeur de rachat garantie est payable à partir de la cinquième année d'assurance.² - L'option d'assurance libérée réduite permet d'accompagner l'évolution des besoins du client.³	
Capital-décès			
Vie garantie Années 1 et 2 : Remboursement des primes majorées d'intérêts annuels simples de 3 %, sauf en cas de décès accidentel. En cas de décès accidentel au cours des deux premières années d'assurance, la totalité du capital assuré est payable. À partir de l'année 3 : Versement de la totalité du capital assuré		Vie différée et Vie différée Plus Années 1 et 2 : Remboursement des primes majorées d'intérêts annuels simples de 3 %, sauf en cas de décès accidentel. En cas de décès accidentel au cours des deux premières années d'assurance, la totalité du capital assuré est payable. À partir de l'année 3 : Versement de la totalité du capital assuré	
		Vie immédiate Versement de la totalité du capital assuré	
Âges à l'établissement (le plus proche de l'anniversaire de naissance)			
18 à 74 ans			
Structure de la prime			
Primes mensuelles fixes, uniformes et garanties payables jusqu'à l'âge de 100 ans			
Option de couverture			
Sur une seule tête (le propriétaire et la personne assurée sont la même personne)			
Catégorie de risque			
Standard fumeur/non-fumeur			
Mode de paiement			
Mensuel			
Frais de police			
5 \$ par mois			



Accès à Maple, la principale plateforme de soins de santé virtuels au Canada, qui offre des services de haute qualité sur demande avec une assistance dans les deux langues officielles. Elle met les titulaires de police en contact avec des prestataires de soins primaires et des thérapeutes en santé mentale, à hauteur de quatre consultations par année, sans frais supplémentaires pour vos clients.⁴

Quel est le profil de vos prospects?



Sérénité Vie garantie

Cette couverture convient aux profils suivants :

- Les personnes à la recherche d'une assurance vie permanente avec admissibilité garantie.
- Les personnes qui, en raison d'un grave problème de santé, ne sont pas admissibles à une assurance entièrement souscrite.

Ce créneau peut inclure :

- Les retraités ou les personnes proches de la retraite qui ne participent plus au régime d'assurance collective de leur employeur et qui recherchent une assurance vie accessible et simple pour compléter les régimes de retraite existants.



Sérénité Vie simplifiée

Cette couverture convient aux profils suivants :

- Les personnes qui souhaitent souscrire une assurance vie permanente selon un processus simple et rapide, sans avoir à subir un examen médical.
- Les personnes en bonne ou moyenne santé qui ne sont pas admissibles à une assurance entièrement souscrite ou qui ont fait l'objet d'une surprime.
- Les personnes qui souhaitent se prévaloir d'une valeur de rachat et de l'option d'assurance libérée réduite au cas où leurs besoins changent plus tard.

Ce créneau peut inclure :

- Les jeunes professionnels qui sont en bonne santé et qui cherchent un accès facile et pratique à une couverture.
- Les nouveaux arrivants dont les options en matière d'assurance vie sont limitées et qui cherchent à protéger leur famille à mesure qu'ils s'installent dans leur nouvelle vie.
- Les retraités ou les personnes proches de la retraite qui ne participent plus au régime d'assurance collective de leur employeur et qui recherchent une assurance vie accessible et simple pour compléter les régimes de retraite existants.



*Le montant maximum d'assurance vie autorisé pour une personne assurée, y compris les polices d'assurance garantie et/ou simplifiée en vigueur établies par ivari, correspond au moindre des deux montants suivants : 500 000 \$ ou le montant maximum fixé pour le régime.

**Aux fins du statut de résident, le propriétaire de police doit : 1) avoir vécu au Canada pendant au moins six mois, et 2) être citoyen canadien, immigrant reçu ou résident permanent, ou avoir un permis de travail post-diplôme, un permis d'étudiant ou un permis de travail (autre qu'un permis de travailleur saisonnier).

¹ La prestation de transport est offerte à partir de la troisième année d'assurance pour les polices d'assurance Vie différée et Vie différée Plus, et immédiatement pour les polices d'assurance Vie immédiate. Cette prestation n'est versée que si le capital-décès prévu par la police est payable. Elle prévoit le versement, sous certaines conditions, d'un montant égal à 2 \$ par kilomètre à partir du lieu du décès ou à 2 000 \$, selon le montant le moins élevé, pour le transport de la dépouille mortelle de la personne assurée.

² Une valeur de rachat garantie est prévue au titre des contrats d'assurance Vie différée Plus et Vie immédiate à partir de la cinquième année d'assurance.

³ L'assurance libérée réduite est offerte au titre de l'assurance Vie immédiate à partir de la huitième année d'assurance. Elle permet de maintenir la police en vigueur selon un montant de couverture réduit sans primes supplémentaires. Le montant minimum de l'assurance libérée réduite est de 10 000 \$. La valeur de rachat garantie, la prestation de transport et les services Maple cessent d'être offerts dès l'exercice de cette option.

⁴ Le service de soins de santé virtuels de Maple est une prestation non contractuelle offerte sous réserve de la disponibilité du programme. Les produits et services offerts peuvent faire l'objet de modifications. Maple Corporation est le seul fournisseur des services de soins de santé virtuels offerts au titre des polices d'assurance Sérénité Vie garantie et Sérénité Vie simplifiée. ivari et ses sociétés affiliées ne sont aucunement responsables de la qualité ou de la disponibilité des produits ou services proposés par Maple Corporation ou l'une de ses sociétés affiliées. Maple Corporation n'est ni un agent ni un courtier d'ivari.

Réservé aux conseillers

Pour bien comprendre les droits et les obligations du propriétaire de police et d'ivari, veuillez consulter le modèle de contrat pertinent sur notre page Web [Renseignements sur les contrats](#).

Pour soumettre une proposition, veuillez ouvrir une session sur le site [ivari.ca](#) et sélectionner la rubrique [ivari 360](#).

Pour en savoir plus, veuillez consulter la page Web réservée aux produits [Sérénité Vie garantie et Sérénité Vie simplifiée](#) ou contacter votre représentant des ventes chez ivari par courriel à l'adresse ventes@ivari.ca. Pour toute demande de renseignements généraux, veuillez nous écrire à conversation@ivari.ca ou composer le numéro 1-800-846-5970.



Une compagnie de Sagicor

C.P. 4241, Station A
Toronto (Ontario) M5W 5R3
[ivari.ca](#)